

## **CONSERVATION, RESTAURATION DES ŒUVRES D'ART**

### **Assistant.e / Conservation, restauration des œuvres d'art : Atelier (3/10)**

L'assistant.e partage le projet pédagogique et artistique, les objectifs et les méthodes de travail de l'équipe pédagogique de l'atelier. Au-delà de sa spécialité, il/elle est associé.e aux réflexions et aux activités d'apprentissage transdisciplinaires développées dans l'option.

Les prestations de l'assistant.e comportent le soutien et la guidance des étudiant.e.s ainsi que des activités de recherche. Il.elle n'est pas responsable d'un cours mais collabore avec un ou plusieurs professeur.e.s à l'encadrement d'activités d'enseignement de l'atelier.

#### **PROFIL RECHERCHE**

- Être détenteur/détentrice d'un Master en conservation-restauration d'œuvres d'art, spécialité Peinture
- Faire preuve d'une expérience active dans le domaine de la conservation-restauration des peintures, anciennes mais aussi modernes et contemporaines, dans le respect du code de la déontologie régi par l' E.C.C.O.
- Avoir une aptitude à travailler en équipe ;
- Faire preuve d'esprit d'initiative, d'autonomie et d'engagement par rapport aux étudiant.e.s et à l'équipe pédagogique.
- Avoir la connaissance et la capacité d'analyse des documents scientifiques ;
- Avoir des connaissances mises à jour des méthodes de nettoyage des peintures d'un point de vue pratique et scientifique.
- Avoir le sens de l'organisation : gestion des dossiers, des réserves et du matériel, compétences informatiques

#### **MISSION**

- Avec le.la professeur.e responsable de l'atelier, superviser le travail pratique : accompagner les étudiant.es dans leur réflexion, tant pratique, scientifique que déontologique (de B2 à M2)
- Faire le lien entre les étudiant.e.s et les professeur.e.s, apporter une aide logistique pour le bon fonctionnement de l'atelier (centraliser les demandes de matériel, gestion du matériel à disposition, des commandes, etc.) ;
- Transmettre ses connaissances théoriques et pratiques ;
- Apporter son aide dans des recherches éventuelles et suivre les dossiers de traitement des œuvres.

#### **PROCÉDURE DE RECRUTEMENT**

Le recrutement a lieu dans le cadre de l'article 105 du décret du 20 décembre 2001.

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation de 2-3 pages et un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent). Celui-ci est à envoyer à [sebastien.herinckx@lacambre.be](mailto:sebastien.herinckx@lacambre.be) et [marie.postec@lacambre.be](mailto:marie.postec@lacambre.be).

- Date limite de dépôt des candidatures via mail : 22 juin 2026 à 12h.
- Commission de recrutement : semaine du 29 juin 2026
- Prise de poste : 14 septembre 2026

Sur base de l'analyse des candidatures et de la proposition du Directeur, le Conseil de gestion pédagogique de l'école transmet à Wallonie-Bruxelles Enseignement pour désignation.

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

Dans le cadre des engagements pris au sein de l'ARES par tous les établissements d'enseignement supérieur à l'horizon 2030, La Cambre valorise la traduction progressive des objectifs de développement durable (ODD) dans l'ensemble de ses propositions pédagogiques.

#### HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret de 2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, l'assistant.e désigné.e à une charge de 3/10 consacre 6h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'option.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2026.